

Débat sur la protection juridique des plus  
vulnérables au World Law Congress

## **Le Notariat alerte sur la tragédie des « enfants sans identité » : 230 millions de mineurs se trouvent dans cette situation**

- ▶ *Les notaires de Côte d'Ivoire ont délivré des certificats de naissance et d'identité à non moins de 130 000 enfants abandonnés en raison des guerres et des migrations.*
- ▶ *Almudena Castro-Girona, vice-présidente de l'Union internationale du Notariat : « Dans les pays en voie de développement, les actes authentiques notariés favorisent la croissance économique en reconnaissant les titres de propriété ».*
- ▶ *L'Union internationale du Notariat alerte sur la discrimination juridique de la femme dans certains pays en matière de succession et d'acquisition de biens*

---

**Madrid, le 19 février 2019.-** À l'occasion de la table-ronde portant sur *La foi publique notariale comme espace de liberté et de justice* qui s'est tenue cet après-midi au Théâtre Royal de Madrid, dans le cadre du World Law Congress, la présidente de la Chambre des notaires de Côte d'Ivoire, Yolande Foldah-Kouassi, a exposé la tragédie des enfants abandonnés et sans identité et la contribution du Notariat à leur régularisation : « On recense 230 millions de mineurs dans cette situation dans le monde. En Côte d'Ivoire, ce groupe comprend 1 300 000 mineurs et, en deux ans, les notaires ont réussi à délivrer des certificats de naissance ou d'identité pour 10 % d'entre eux dans notre pays ».

Comme l'a expliqué Foldah-Kouassi, « Les notaires de Côte d'Ivoire travaillent en coopération avec l'UNICEF pour résoudre le problème alarmant du phénomène tristement connu sous le nom « d'enfants fantômes » en Afrique. Ces enfants sont privés du droit fondamental de voir leur identité reconnue et enregistrée, ce qui les empêche d'accéder à des services publics de base tels que la santé ou l'éducation. Tout cela les convertit en des victimes de la traite des êtres humains ou d'autres abus plus sordides. Le Notariat de Côte d'Ivoire, en collaboration avec l'Association du Notariat francophone, participe, dans le cadre de sa fonction sociale de service public, à des réformes législatives et à des plans d'action destinés à remédier à cette situation.

Le président du Notariat espagnol, José Ángel Martínez Sanchiz, et le président de l'Union internationale du Notariat (UINL), José Marqueño de Llano (en tant que modérateur), ont participé à cette table-ronde sur la personne, avec une attention particulière aux plus vulnérables.

Dans son intervention, Martínez Sanchiz a analysé en détail la fonction notariale, en mettant l'accent sur son rôle dans la défense des droits des personnes vulnérables : « pour qu'il y ait liberté, nous devons partir d'une égalité de droits, ce à quoi contribue le notaire. Le notaire permet un traitement égalitaire et évite la discrimination en raison du sexe ou de la capacité dans le domaine du travail. La foi publique notariale est une voie pour la justice, la liberté contractuelle, l'exercice des droits et le respect des devoirs. C'est un bien public. »

La vice-présidente de l'Union internationale du Notariat, Sigrun Erber-Faller, le secrétaire général adjoint de l'Association des notaires de Chine, Qi Xiangchun, la secrétaire des Affaires internationales de l'Association des notaires d'Indonésie, Prita Miranti Suyudi et la directrice de la Fondation Aequitas et présidente de la Commission des droits de l'homme de l'UINL, Almudena Castro-Girona ont également participé à ce débat sur la situation de ces groupes.

Le rôle du notaire dans la protection juridique des groupes vulnérables a fait l'objet d'une analyse présentée par Almudena Castro-Girona. « L'intervention notariale garantit l'exercice des droits par les citoyens, indépendamment de leur condition, race, nationalité, idéologie, sexe, opinion ou de toute circonstance personnelle ou sociale, et elle accomplit notamment un travail de défense des personnes et, tout particulièrement, de celles qui sont en situation de vulnérabilité ».

En ce qui concerne les actes notariés, la notaire espagnole a souligné « qu'ils stimulent le développement économique et social et favorisent l'égalité par la reconnaissance de la propriété ».

Qi Xiangchun a souligné les bénéfices de l'implantation du système notarial de sécurité juridique préventive dans son pays. Le Notariat de Chine, comme c'est le cas dans d'autres pays de l'ancien bloc communiste qui ont adopté une économie de libre marché, a adopté ce modèle en 2003 et est devenu depuis lors membre de plein droit de l'Union internationale du Notariat (UINL). Quinze ans plus tard, plus de 10 000 notaires exercent leur profession dans le « géant asiatique ».

« Le système notarial joue un rôle très important en ce qui concerne l'acquisition et la protection de la propriété privée dans notre pays. L'intervention notariale, en tant que système juridique préventif universel, a une fonction essentielle dans la prévention des conflits et la réduction des litiges. Dans le cas particulier de la Chine, les notaires sont considérés comme le principal instrument de défense des droits privés, principalement dans le domaine de l'achat et la vente d'immeubles, des héritages et des contrats de mariage », a indiqué le représentant de l'Association nationale du Notariat en Chine.

Dans son intervention, Erber-Faller s'est penchée sur la discrimination des femmes. « Dans les États dont le système juridique est issu de règles religieuses ou d'un droit coutumier, la discrimination résulte souvent d'un système explicitement organisé sur la base de normes ancestrales imposées par l'État. Cette discrimination se manifeste généralement dans l'acquisition de biens

et dans la succession », a-t-elle déclaré. Pour la notaire allemande, « plus la position d'une partie est faible, plus les conséquences de la discrimination sont graves. Les femmes qui connaissent souvent une situation économique, juridique et sociale inférieure doivent bénéficier explicitement du droit à la fonction notariale de protection ».

Au niveau institutionnel, elle a indiqué que l'Union internationale du Notariat a formulé une série de propositions aux États pour éviter des législations discriminatoires : « Il ne doit pas y avoir de restrictions pour que les femmes acquièrent des biens, en particulier des terres, qu'elles soient mariées ou non. Leur capacité juridique ne peut pas être définie différemment de celle des hommes; il ne peut y avoir de parties aliquotes inégales pour les hommes et les femmes; il ne doit pas y avoir de restrictions à la liberté testamentaire active et passive des femmes et, en cas de dissolution du mariage par divorce ou décès, une participation adéquate des deux conjoints aux biens communs doit être accordée ».

Prita Miranti Suyudi a centré son intervention sur la protection juridique des mineurs dans son pays, une question brûlante dans une région qui compte une population de 260 millions de personnes. « Les enfants ont besoin de l'aide des adultes pour gérer leurs droits. Le principal problème concernant la protection des mineurs en Indonésie est l'insécurité et l'incohérence dans la réglementation des limites d'âge dans les différentes lois et réglementations du pays. Quand il est confronté à des actes juridiques impliquant un mineur, la principale obligation d'un notaire est de garantir la protection et la sécurité de ses droits. ».

Lors de cet événement, on a également projeté une vidéo de Catalina Devandas, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées à la lumière de la Convention de l'ONU. Le notaire honoraire Juan Bolás a participé en tant que rapporteur au panel d'experts du débat.

### World Law Congress

Plus de 180 intervenants de plus de 70 nationalités des cinq continents participent au XXVI<sup>e</sup> World Law Congress qui fait de Madrid la capitale mondiale du droit, pour défendre l'État de droit en tant que garant de la liberté, à un moment où les démocraties sont confrontées à de sérieux défis.

La *World Jurist Association*, organisation non gouvernementale réunissant de prestigieux présidents de tribunaux, magistrats, juges, fonctionnaires de gouvernement, professeurs de droit, avocats, notaires, fonctionnaires aux registres, étudiants et juristes du monde entier, a choisi Madrid pour organiser le troisième congrès en Espagne de l'Association, fondée il y a 55 ans. <http://worldlawcongress.com/>